

Observations du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt à l'article d'*Acteurs publics* du 1^{er} mars

Le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt souhaite apporter les précisions suivantes.

Tout d'abord, il n'a pas engagé de réflexion prospective sur son évolution. Le secrétariat général a demandé à l'observatoire des missions et des métiers, présidé par un membre du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), une **étude portant sur la gestion des compétences dans la filière technique au regard du renouvellement des générations**.

Dans ce cadre, certains membres du groupe de travail ont souhaité mener une prospective à partir de scénarii « extrêmes » incluant l'évolution des structures administratives. Les scénarii que décrit l'article d'*Acteurs publics* ont donc été proposés à titre d'hypothèses par certains participants mais n'ont à ce stade fait l'objet d'aucune validation, ni par le comité de pilotage, présidé par un membre du CGAAER, ni a fortiori par le secrétariat général.

Ces différentes hypothèses n'ont d'ailleurs pas vocation à être retenues, car elles sont irréalistes, en contradiction avec la politique menée depuis de nombreuses années et par ailleurs elles ne tiennent pas compte des évolutions récentes en matière d'organisation de l'État.

De plus, nous sommes dans la phase amont de cette étude. Le projet de rapport du groupe n'est pas encore finalisé et n'a donc pas été soumis au comité de pilotage, ni à la hiérarchie du secrétariat général.

Ces scénarii ne sont donc pas le produit des réflexions des hauts fonctionnaires du ministère.

Sur le fond, pourquoi cette étude ?

Le ministère intervient sur des thématiques marquées par les sciences du vivant qui progressent rapidement. L'enjeu est pour lui de maintenir un haut niveau d'expertise scientifique et technique des agents, leur permettant de comprendre et d'analyser les évolutions technologiques pour que l'État soit en mesure d'assurer son rôle de stratégie, de régulateur, et de contrôleur, de la manière la plus objective et la plus efficace.

Par ailleurs, plus du quart des personnels des filières techniques du ministère ont plus de cinquante ans et il importe de garantir le renouvellement de ces agents avec des compétences adaptées aux besoins des prochaines décennies.

Les objectifs fixés à cette étude consistent donc à :

- établir une cartographie par fonction opérationnelle et par groupe d'expertises, des effectifs d'ici à dix ans en identifiant les missions en tensions ;
- identifier les besoins de demain en matière de compétences au regard des évolutions technologiques attendues et des attentes de la société ;
- formuler des préconisations en matière de recrutements, formation initiale et continue, de transmission des savoirs, de gestion des parcours.

Les domaines concernés sont les suivants : l'agronomie, l'agriculture et l'organisation des filières, la sécurité sanitaire, les nouvelles technologies (biotechnologies, nanomatériaux...), la forêt, la statistique, les systèmes d'information, la gestion durable des territoires.

La méthode de travail repose sur la constitution de fonds documentaires, l'élaboration d'une cartographie sur la base de l'existant, la réalisations d'entretiens avec les acteurs, la constitution de groupes d'échanges.

La gouvernance prend la forme d'un groupe de travail associant des agents de toutes les structures du ministère et de ses opérateurs, groupe de travail présidé par un membre du CGAAER. Il est prévu que l'étude soit également présentée aux organisations syndicales dans le cadre d'un groupe de travail dédié, programmé dans la feuille de route du dialogue social ministériel.

L'enjeu ne porte donc pas du tout sur l'évolution des structures ou du ministère, qui n'a en fin de compte que peu d'impact sur le besoin de compétences.

Les scénarii prospectifs portant sur l'organisation administrative, qui sont abordés dans l'article d'acteurs publics, revêtent ainsi un lien assez marginal avec le sujet de fond de l'étude. Ils dépassent d'ailleurs le cadre de compétences du ministère dont l'évolution ne peut être appréhendée qu'en se situant dans le cadre par nature interministériel de l'organisation de l'Etat. Certains membres du groupe ont par ailleurs fait observer que ces scénarii prospectifs, outre leur côté irréaliste, n'apportaient rien à l'étude car ils s'avéraient sans effet sur le besoin de compétences, qui demeurera quelle que soit l'organisation administrative retenue.

Pour l'Etat, la réflexion sur les compétences techniques dont il aura besoin à long terme au niveau technicien et ingénieur est essentielle, car c'est elle qui permettra les recrutements les plus pertinents pour offrir la garantie d'une expertise indépendante au service des citoyens. Les évolutions technologies rapides dans le domaine du vivant rendent le sujet difficile, et c'est la raison pour laquelle cette étude a été commandée et ses résultats attendus avec un grand intérêt. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique impulsée par la DGAFP, en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.